



Faire enlever une inscription ficp

Par **jy56**, le **23/09/2012 à 15:58**

Bonjour, comment faire enlever une inscription FICP auprès d'une banque alors qu'il y a délai de forclusion? cette banque a réinventé un découvert passé 5 ans merci

Par **edith1034**, le **24/09/2012 à 07:23**

UNE MISE EN DEMEURE DE RETIRER L'INSCRIPTION à la banque pour tout savoir sur la mise en demeure de faire : <http://www.fbls.net/miseendemeure.htm> ensuite vous assignez au tribunal d'instance la banque en demandant des dommages et intérêts pour tout savoir sur le tribunal d'instance : <http://www.fbls.net/TINFO.htm> vérifiez que l'inscription ne soit pas légitime pour tout savoir sur l'inscription <http://www.fbls.net/ficp.htm>

Par **pat76**, le **25/09/2012 à 18:02**

Bonjour Le découvert était autorisé par la banque et vous aviez signé un document dans ce sens?

Par **jy56**, le **25/09/2012 à 22:18**

découvert avec autorisation verbale

Par **pat76**, le **26/09/2012** à **14:54**

Bonjour
Découvert avec autorisation verbale, aucune preuve.
Si votre compte reste à découvert plus de 3 mois, votre banquier est dans l'obligation de vous proposer un contrat de crédit.
De plus, la dette a plus de 2 ans, il n'y a jamais eu d'action en justice engagée par votre banquier, elle est donc forclose.
Comme vous l'indique Édith, vous êtes en droit d'assigner votre banquier devant le Tribunal d'Instance et lui réclamer des dommages et intérêts pour le préjudice subi.